

JOURNEES DU PATRIMOINE 2024 - CONCOURS PHOTO CARANTEC CULTURE

L'association Carantec Culture organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury à l'occasion des Journées du Patrimoine 2024.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **LES CHEMINS DE L'ESTRAN CARANTECOIS** ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

L'estran carantécois a toujours été un lieu de travail aux activités multiples dont certaines nécessitaient l'usage de charrettes tirées par des chevaux : ramassage de goémon d'épave, ostréiculture, pêche à la senne, extraction de granite, sans oublier le transport des produits agricoles de l'île Callot ainsi que des récoltes de goémon. Aujourd'hui certains chemins de charrettes sont toujours utilisés par les ostréiculteurs et d'autres sont tombés en désuétude comme celui qui permettait d'atteindre la Grève Blanche depuis le Port ! Certains sont naturels comme la Passe aux Moutons, d'autres résultent plus ou moins d'actions humaines (épierrage par exemple).

D'autres chemins d'accès sont piétonniers comme ceux permettant l'embarquement pour le transfert entre Pen Al Lann et l'île Louët et le château du Taureau.

Un objectif de ce concours est de redécouvrir ces chemins et ceux qui les empruntent, une des composantes du patrimoine carantécois.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 6 septembre 2024.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format 13x18, en couleur ou noir et blanc, sur papier photo brillant ou mat. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours et devront comporter au verso le titre éventuel de la photo et son lieu de prise de vue.

Ils devront être déposés à l'accueil de la Mairie de Carantec, accompagnés du bulletin de participation, dans une enveloppe sur laquelle figureront les noms, prénoms, adresse, courriel et numéro de téléphone des participants. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPG 300 Dpi pour un éventuel agrandissement. En cas de photos argentiques, l'auteur remettra au jury la pellicule pour agrandissement, sauf s'il signale qu'il se chargera lui-même de son agrandissement au format 35x40.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune, de la presse et de l'association Carantec Culture, sans rémunération. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Langot, Président de Carantec Culture, il sera composé de 2 membres choisis par la mairie de Carantec et de 2 membres choisis par le Bureau de Carantec Culture. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé au recto des photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les photographies seront jugées sur trois aspects : • Pertinence du sujet • Originalité • Technique et intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 EXPOSITION, PRIX ET RECOMPENSES

Les œuvres seront exposées les 21 et 22 septembre de 14h à 19h, salle Ile aux Dames – Espace André Jacq (Carantec)

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 300 €. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix le 21 septembre 2024. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 16 septembre 2024. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

CARANTEC CULTURE-23 RUE MICHEL CREACH-CARANTEC-29660